

DATE DE CONVOCATION : L'an deux mille vingt-six, le cinq mars à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Yannick PAQUE, Maire.

Le 27 février 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS ÉTAIENT PRÉSENTS à l'ouverture de la séance : Mesdames et Messieurs Sébastien BIZET - Clémentine FIGUET - Eliane GEOFFROY - Corinne JOURDAN - Nathalie LACOSTE - Annie MONNERY - Béatrice MOULIN-MARTIN - Yannick PAQUE - Jean-Luc PETIT - Jean-Pierre PODKOWA - Patrick RAMON - Emilie RATTON - Pascal ROUSSET - Kenan SOLMAZ - Geneviève TABARET - Hélène TALARCZYK (arrivée à 19h06) - Maria-Dolorès THUDEROZ - Jérémie VIAL

EN EXERCICE : 26

PRÉSENTS : 18

PROCURATIONS : 3

VOTANTS : 21

POUR : 21

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

N° 2026-09

Avaient donné procuration : Mesdames et Monsieur Fatima BENKHEIRA (pouvoir à Yannick PAQUE) - Cyril BRUZZESE (pouvoir à Jérémie VIAL) - Jessica ROSINET (pouvoir à Hélène TALARCZYK)

Étaient absents excusés : Madame et Messieurs Serge BERNARD - Sylvie DESCHAMPS - Willy GABRIEL - Ilyes TELALI - Yann FLAMANT

Monsieur Sébastien BIZET a été élu secrétaire de séance

## OBJET DE LA DELIBERATION : Affectation du résultat 2025 au budget 2026

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2311-44 qui dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le conseil municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif et L2311-11,

Vu les résultats d'exécution et cumulés du budget communal 2025,

Vu le compte de gestion 2025,

Vu le compte administratif 2025 du budget de la commune approuvé par délibération ce jour,

Considérant les résultats présentés par le compte administratif et la nécessité de statuer sur leur affectation,

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**Approuve** le résultat d'exploitation cumulé tel qu'il ressort à la clôture de l'exercice 2025, lequel est excédentaire de 1 875 089,36 €.

Faute de besoin de financement de la section d'investissement, il convient d'affecter ce résultat en le reportant sur la section de fonctionnement au compte 002.

**Affecte** comme suit les résultats constatés sur les différentes sections budgétaires :

### Fonctionnement

|                                  |                |
|----------------------------------|----------------|
| Dépenses 2025 :                  | 4 829 917,85 € |
| Déficit antérieur reporté (002)  | - €            |
| Recettes 2025 :                  | 5 526 794,29 € |
| Excédent antérieur reporté (002) | 1 178 212,92 € |

### Investissement

|                                  |                |
|----------------------------------|----------------|
| Dépenses 2025 :                  | 1 901 957,40 € |
| Déficit reporté (001)            | - €            |
| Recettes 2025 :                  | 930 000,96 €   |
| Excédent antérieur reporté (001) | 1 262 008,70 € |

### Reports investissement

|          |              |
|----------|--------------|
| Dépenses | 267 000,00 € |
| Recettes | 88 000,00 €  |

Résultat cumulé affectable 1 875 089,36 €

Besoin de financement de la section  
d'investissement avec reports - €

### Affectation proposée au BP 2026 :

|                                                 |                |
|-------------------------------------------------|----------------|
| Déficit d'investissement reporté (001)          | - €            |
| Excédent investissement reporté (001)           | 290 052,26 €   |
| Excédent de fonctionnement capitalisé<br>(1068) | - €            |
| Excédent de fonctionnement reporté (002)        | 1 875 089,36 € |
| Déficit fonctionnement reporté (002)            | - €            |

Le Maire

Yannick PAQUE

